21e EDITION

Bulletin d'inscription

Trans 333 / Half 333 du 24 FÉVRIER au 2 MARS 2024

A retourner à **Alain Gestin Organisation**
La Coellée - 22270 Saint Rieul - FRANCE
Contact : Alain Tél. +33 (0)7 88 49 34 95 - mail : a.gestin@orange.fr

TARIFS INSCRIPTION LA TRANS 333 / HALF	
Formule 1	**Formule 2**
Avant le 30 juillet 2023 Prix hors avion au rendez vous djanet ☐ **1690 €** (hors visa)	Après le 30 Juillet (cloture inscription 30 décembre 2023) Prix hors avion au rendez vous djanet ☐ **1790 €** (hors visa)
• 1er versement à l'inscription : 690 € • 2ème versement avant le 15 octobre : 500 € • 3ème versement avant le 30 janvier 2024 : 500 €	• 1er versement à l'inscription : 790 € • 2ème versement avant le 15 octobre : 500 € • 3ème versement avant le 30 janvier 2024 : 500 €
Hors assurance rapatriement et annulation Fournir les justificatifs à l'organisation de l'Assurance avant le 30 septembre 2023	
Concernant votre billet d'avion, nous pouvons vous orienter vers notre agence partenaire pour obtenir les meilleures conditions	

*Cochez l'option de votre choix

❶ NOM ..... Prénom .....
Adresse .....
CPostal /Ville ..... Pays .....
Téléphone ..... Profession .....
Date de naissance ..... Sexe ❑ M ❑ F
E-mail : ..... ❑ Coureur ❑ Accompagnateur
Passeport n° ..... Expire le .....

Photo

❷ NOM ..... Prénom .....
Adresse .....
CPostal /Ville ..... Pays .....
Téléphone ..... Profession .....
Date de naissance ..... Sexe ❑ M ❑ F
E-mail : ..... ❑ Coureur ❑ Accompagnateur
Passeport n° ..... Expire le .....

Photo

❸ NOM ..... Prénom .....
Adresse .....
CPostal /Ville ..... Pays .....
Téléphone ..... Profession .....
Date de naissance ..... Sexe ❑ M ❑ F
E-mail : ..... ❑ Coureur ❑ Accompagnateur
Passeport n° ..... Expire le .....

Photo

RÉFÉRENCES BANQUE POUR COUREURS DÉSIRANT RÉGLER PAR VIREMENT

Bank details : Crédit Agricole Loire Atlantique - Vendée

❑ IBAN international : FR76.1470.6000.0228.0308.6400.040
SWIFT : AGRIFRPP847

❑ Chèque à l'ordre d'Alain Gestin Organisation

CONTRAT - REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Organisation
Alain Gestin Organisation Event International organise la Trans 333 du 24 FÉVRIER au 2 MARS 2024 dans le désert du parc national du Tassili n'Addjer.

Descriptions générales
La Trans 333 et la half sont des **courses à pied en individuel et non stop en allure libre** : avec 16 CP tous les 20 kms environ. Dans chaque CP le coureur pointera son passage sur la feuille mise à sa disposition. **Durée totale 104 heures maximum. Navigation avec votre GPS perso (points a rentré par le participant d'après le fichier fourni par l'organisation).** Trans 333 INTEGRALE en 16 CP (333km) et Trans 333 HALF en 8 CP (160km)

Particularité
Toute **la course se déroule avec des ravitaillements solides et liquides fournis par l'organisation dans chaque CP pair (eau / coca / et repas chaud).**
Prévoir vos encas personnels pour la course

ARTICLE 2 :

Prescritions générales
La Trans 333 se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 :

Conditions d'admission des concurrents
La course est ouverte à toute personne majeure, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire du **certificat médical attestant son aptitude à l'épreuve ainsi qu'un électrocardiogramme daté de moins de 60 jours du départ.** L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier les raisons.

ARTICLE 4

A) Déroulement de l'épreuve – Programme
Voir le détail du programme dans la dossier course téléchargeable.

B) Ravitaillements course
Dans chaque CP, tous les 20 kms, vous disposez de ravitaillements liquides et solides fournis par l'organisation

C) Sac de couchage
Il est obligatoire et doit être dans votre sac à dos ou votre camel back pour être à votre disposition à tous moments.

ARTICLE 5:

Classement Chaque concurrent s'engage à titre individuel. Le classement de l'épreuve se fera toutes catégories confondues, classement SCRATCH uniquement pour les 2 formules 333 et half.

ARTICLE 6 :

Responsabilités
Chaque concurrent participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente d'un concurrent. L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents.

ARTICLE 7 :

A) Assistance médicale sur la course
Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle interviendra sur le parcours en cas de besoin d'assistance en urgence. Attention, **tout coureur perfusé par l'équipe médicale sera mis hors course dès la première perf'. Chaque coureur doit être autonome pour ses soins de pieds sur la course. Donc avoir en permanence dans son sac sa trousse pharmacie.**

B) L'équipe médicale sera habilitée à mettre hors course tout concurrent qu'elle juge inapte à poursuivre la compétition et/ou ayant reçu un soin médical vital. Elle veillera au rapatriement à un point de contrôle sur la course ou dans un centre hospitalier le plus proche.

ARTICLE 8 :

Abandon
Un concurrent qui abandonne ou qui est disqualifié sera autorisé à continuer l'épreuve en catégorie trekking. A l'arrivée il aura un diplôme certifiant le nombre de Km parcourus pendant les 5 jours de courses.

ARTICLE 9 :

Assurances
Tout coureur doit être assuré personnellement pour sa couverture médicale et sa responsabilité civile, son rapatriement et son annulation de course et devra en fournir le justificatif à l'organisation 30 jours avant le départ de la course.

ARTICLE 10 :

Annulation
Les demandes d'annulation devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de remboursement demandé de votre part, nous pouvons fournir à votre assureur votre facture d'inscription pour servir et valoir ce que de droit. En cas d'annulation, vous avez la possibilité d'utiliser votre montant versé en avoir de course valable 2 ans sur toutes les courses Alain Gestin Organisation.

ARTICLE 11 :

Inscription
Le montant total de l'inscription est proposé en 2 formules. **Si le solde du voyage n'est pas parvenu 30 jours avant le départ, l'organisation se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.** Merci de bien vouloir cocher vos cases correspondantes.

ARTICLE 12 :

Accompagnateur
Les personnes intéressées pour suivre l'épreuve peuvent s'inscrire comme accompagnateur. Elles suivront la course en utilisant les véhicules de l'organisation. **Le montant de l'inscription est identique aux participants.**

ARTICLE 13

Equipement
Chaque équipement des coureurs devra être en conformité avec la liste type (matériel, documents administratifs) fournie par l'organisation que vous recevrez **dès que vous aurez retourné votre engagement**. Les vérifications d'usage seront effectuées la veille du départ de course. **Votre sac de couchage doit être en permanence dans votre sac à dos.**

ARTICLE 14 :

Pour des raisons de sécurité ou techniques, l'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire, sur le lieu et le pays ou se déroulera l'épreuve.

ARTICLE 15 :

Couverture image
Alain Gestin Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisations des images des coureurs pendant l'événement. Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve, ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation d'Alain GESTIN Organisation.

NOM : .....
Prénom : .....
Date :.....

Lu et approuvé,
Signature

Alain Gestin
Signature